

**COMITÉ LOCAL DES SAGES
FEMMES**

11 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 8 février 2022
- Analyse des statistiques de dépenses à fin juillet
- Actualités réglementaires et conventionnelles:
 - Informations nationales
 - Extension vaccination
 - Action pharmacien transversale
 - Campagne nationale vaccination grippale
- Actualités locales:
 - Numérique en santé
 - Etat des lieux vaccination anti grippale 2021
 - Action de gestion du risque : sur acte SF 15.6 / 22.6
 - Exercices coordonnés informations transversales
 - Etat des lieux PRADO maternité
- Questions diverses
 - Qualité de la facturation

STATISTIQUES DE DÉPENSE

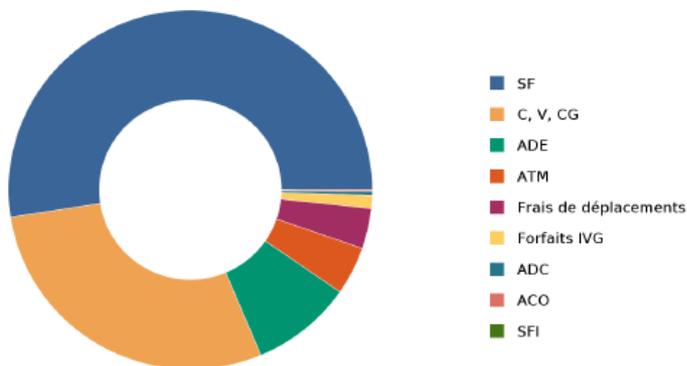
Activité des sages-femmes libérales du 01/01/2022 au 31/07/2022 (en date de remboursement)

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

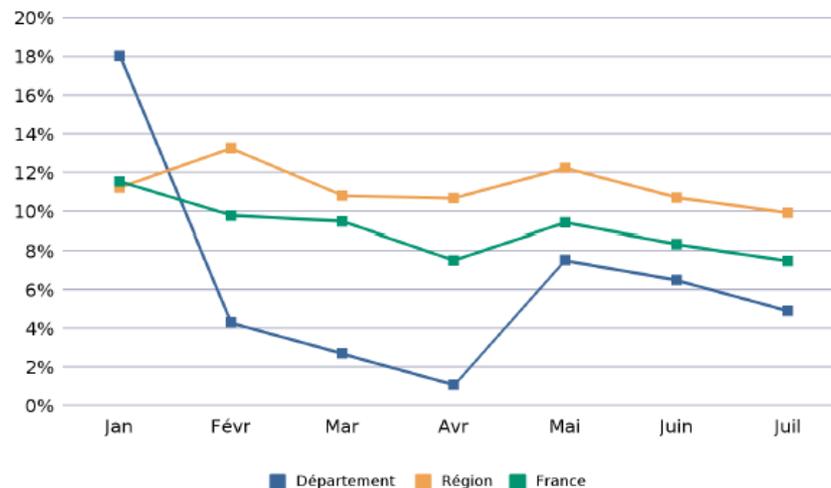
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Actes de sages-femmes (SF)	247 266	-2,6%	2 392	1,7%	3 067	24,9%	252 725	-2,3%	0,9%	-1,2%
Consultations, visites	136 008	27,5%	1 617	61,7%	1 642	37,1%	139 267	27,9%	22,7%	19,8%
Actes échographie (ADE)	42 186	18,7%	433	-42,3%	834	-42,6%	43 454	15,1%	67,9%	20,0%
Actes techniques médicaux (ATM)	20 455	-17,9%	216	-4,0%	278	103,5%	20 949	-17,1%	13,7%	14,4%
Forfaits de prise en charge de l'IVG	5 222	-40,0%	159	-13,6%	184		5 564	-37,4%	47,6%	47,7%
Actes de chirurgie (ADC)	1 714	-5,9%			60	43,0%	1 774	-4,8%	16,0%	16,1%
Actes d'obstétrique (ACO)	726	-22,7%		-100,0%			726	-43,8%	-46,4%	-7,4%
Actes infirmiers des sages-femmes (SFI)	5	150,0%					5	150,0%	11,3%	-17,7%
Total Actes	453 583	4,9%	4 817	-1,0%	6 065	14,8%	464 464	4,9%	10,7%	8,0%
Frais de déplacements	17 076	-0,1%	187	-46,9%	192	15,4%	17 454	-0,9%	-7,0%	-5,3%
Total Frais de déplacements	17 076	-0,1%	187	-46,9%	192	15,4%	17 454	-0,9%	-7,0%	-5,3%
Total actes	470 658	4,7%	5 004	-4,1%	6 257	14,8%	481 919	4,7%	9,9%	7,5%

Répartition des montants par prestation



Evolution des montants (PCAP) - total poste



ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Informations nationales

- Vaccination HPV
- Télésanté
- Suivi postnatal
- Généralisation dépistage CCU
- Évolution exercice sage-femme

Extension vaccination

Depuis le 24 avril 2022, Les sages-femmes peuvent prescrire et administrer 15 vaccins aux femmes enceintes, aux nouveau-nés et aux personnes de leur entourage.

Les vaccins pouvant être administrés par les infirmiers et les sages-femmes (sans ordonnance préalable) contre les 15 maladies suivantes :

grippe saisonnière ;

diphtérie ;

tétanos ;

poliomyélite ;

coqueluche ;

papillomavirus humains ;

infections invasives à pneumocoque ;

hépatite A et B ;

méningocoques (A, B, C, Y et W) ;

la rage.

la sage-femme inscrit dans le carnet de santé ou le carnet de vaccination et le dossier médical partagé de la personne vaccinée sur Mon espace Santé la dénomination du vaccin administré, la date de l'injection et son numéro de lot. À défaut, ce professionnel de santé délivre à la personne vaccinée une attestation de vaccination qui comporte ces informations. Si la personne vaccinée n'a pas de dossier médical partagé, et avec son consentement, le soignant transmet ces informations, par messagerie sécurisée, au médecin traitant de la personne vaccinée.

AVENANT PHARMACIENS: DES ACTIONS TRANSVERSALES

La nouvelle convention pharmacien introduit de nouvelles missions en élargissant les compétences des pharmaciens en matière de prévention, d'accès aux soins et de conseil:

- Réaliser un certain nombre de vaccinations de l'adulte (sur prescription à ce stade)- similaire aux sages femmes
- participer au dépistage organisé du cancer colorectal (remise du kit de dépistage à l'officine)
- faciliter le dépistage et la prise en charge des cystites aiguës chez les femmes (en attente de décrets d'application)
- Nouvel accompagnement afin de passer des messages clés à des populations cibles, la première étant de sensibiliser les femmes enceintes sur la prise de médicaments pendant la grossesse.
- Délivrance de médicaments au domicile en lien avec les dispositifs PRADO

Campagne nationale vaccination grippale:

Objectifs de santé publique :

Augmenter la couverture vaccinale des populations à risque de grippe grave pour éviter les complications et hospitalisations

Protéger les personnes fragiles contre une co-infection grippe/ Covid-19 potentiellement sévère.

Stratégie de la campagne :

Articulation des campagnes de vaccination grippe et Covid-19.

La HAS recommande de procéder à la vaccination concomitante contre la grippe et le rappel contre le Covid-19 dès lors qu'une personne est éligible aux 2 vaccinations.

Extension des compétences vaccinales des professionnels de santé pour élargir l'offre de vaccination

Possibilité pour les pharmaciens et infirmiers de vacciner contre la grippe, sans prescription médicale préalable, à partir de 16 ans.

Priorisation des personnes éligibles: pendant les 4 premières semaines de campagne (jusqu'au 15 novembre) les doses de vaccin seront réservées aux personnes éligibles .

À noter : Pour les personnes non éligibles, le vaccin et l'injection ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie

ACTUALITÉS LOCALES

NUMÉRIQUE: MSS/ ADRI/ DMP

- *Taux de télétransmission au 31/08/2022: 99,22%*
- *SCOR: 100 % des sages-femmes utilisent SCOR*
- *ADRI utilisation: 11/12 sages-femmes l'utilisent soit 84,62%*
- *Messagerie sécurisée 85,71% soit 12/14 suite nouvelle installation*
- *DMP 2 sages-femmes ont utilisé leur logiciel pour une connexion au DMP*

FORFAIT AIDE À LA MODERNISATION

La campagne 2022 débutera en janvier 2023- nous attendons à ce jour les éventuels arbitrages ou évolutions- rappels des éléments 2021:

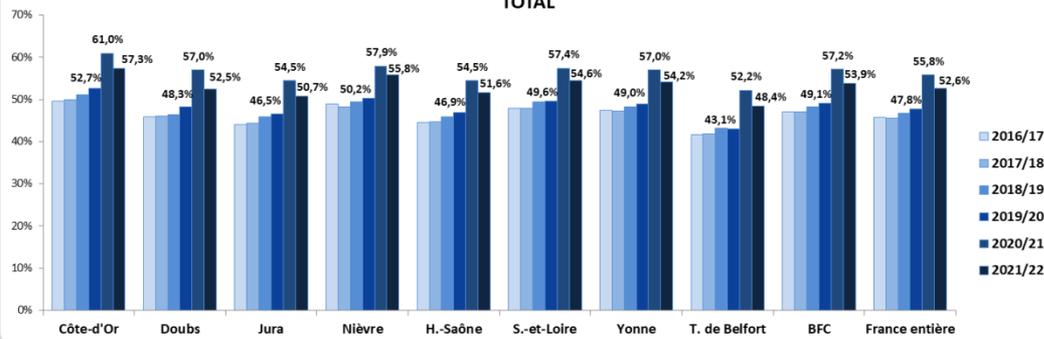
L'avenant 5 a instauré la télésanté et une aide à l'équipement dans le cadre du forfait aide à la modernisation

[Détail des éléments connus à ce jour](#)

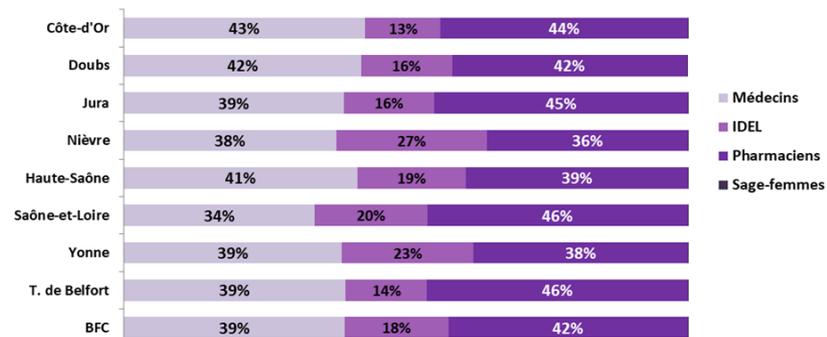
Campagne nationale vaccination grippale: focus sur campagne 2021-2022

Le taux de vaccination anti-grippale sur la campagne 2021/22 s'établit à 48,4% dans le 90 contre 53,9% en région. Il est à noter que moins de 1% des vaccinations est réalisé par les sages-femmes

Evolution du taux de couverture VAG sur les 6 dernières campagnes - TOTAL



Répartition des vaccinations par effecteur selon le département - campagne 2021/22



Nombre de personnes vaccinées pendant la campagne 2021/22 et évolution par rapport aux deux campagnes précédentes

	Total		
	Nombre de personnes vaccinées saison 21/22	Evol 21/22 vs 20/21	Evol 21/22 vs 19/20
Côte d'Or	70 896	-5,9%	17,9%
Doubs	66 236	-4,7%	18,6%
Jura	33 836	-6,5%	19,2%
Nièvre	34 089	-3,2%	20,9%
Haute Saône	31 586	-4,7%	20,1%
Saône et Loire	83 193	-2,1%	23,4%
Yonne	48 191	-3,8%	20,6%
T. de Belfort	17 325	-8,0%	17,3%
BFC	385 352	-4,5%	20,0%

65 ans et plus		
Nombre de personnes vaccinées saison 21/22	Evol 21/22 vs 20/21	Evol 21/22 vs 19/20
57 976	-4,0%	20,0%
54 329	-2,8%	20,6%
28 283	-5,2%	20,3%
29 298	-1,9%	22,5%
25 949	-3,0%	21,9%
70 114	-0,5%	25,3%
40 386	-2,8%	21,7%
14 055	-5,9%	18,6%
320 390	-2,8%	21,8%

Moins de 65 ans à risque		
Nombre de personnes vaccinées saison 21/22	Evol 21/22 vs 20/21	Evol 21/22 vs 19/20
12 920	-13,3%	9,5%
11 907	-12,8%	10,5%
5 553	-12,4%	13,6%
4 791	-10,4%	11,9%
5 637	-11,7%	12,6%
13 079	-10,0%	13,8%
7 805	-8,9%	15,2%
3 270	-15,9%	11,9%
64 962	-11,8%	12,1%

ACTION DE GESTION DU RISQUE

- Une première vérification de la qualité de la facturation a été menée fin 2021 en matière de cotation et de transmission des pièces justificatives dans le cadre de l'acte « *l'observation et traitement pathologique comportant l'enregistrement du rythme cardiaque fœtal, sur prescription d'un médecin* » 15,6 SF ou 22,6 SF

Etat des lieux 2021 :

⇒ 613 actes identifiés pour 24 sages-femmes

⇒ 359 actes pour 9 sages-femmes du 90

Etat des lieux 2022 (post rappel comité local soit 1er mars au 31 août 2022)

⇒ 128 actes identifiés pour 19 sages-femmes

⇒ 41 actes pour 6 sages-femmes du 90

Une nette amélioration est à noter.

Cependant, constat d'une mauvaise saisie du numéro de prescripteur pour 20 actes (50% des actes de sages-femmes du 90) centralisé sur une seule sage -femme

EXERCICE COORDONNÉ: INFORMATION TRANSVERSALE

Les nouveautés en matière d'exercice coordonné

- CPTS pourtour Belfortain: signature ACI le 8/09/2022
- Nouvelle MSP conventionnée à Giromagny et signataire de l'ACI depuis le 1er mai 2022
- Future MSP conventionnée à Delle, non signataire à ce jour de l'ACI

Leurs actions principales en lien avec les nouveaux avenants

- Action CPTS Pourtour Belfortain : action à venir sur le suivi gynécologique des personnes en situation de handicap ainsi que le dépistage du cancer du col.
- Accès aux soins et notamment parcours médecin traitant
- Développement de la e-santé par le déploiement des échanges MSS et Mon Espace Santé notamment
- Travail à mener par les centres de santé et CPTS en matière de préparation d'un plan d'action afin de répondre aux crises sanitaires graves.
- Versant centre de Santé, le nouvel avenant n°4 introduit des indicateurs en lien avec le numérique en santé:
 - **2022**
 - 20% de consultations alimentées dans le DMP + alimentation en Volet de Synthèse Médicale valorisée par le forfait « one shot »
 - 5% des consultations font l'objet d'un échange par messagerie sécurisée de santé
 - **2023**
 - 50% des prescriptions établies en e-prescription
 - 5% des feuilles de soins électroniques sont réalisées avec l'application Cartes Vitales

Équipement en logiciel référencé SEGUR en 2023

PRADO: ÉTAT DES LIEUX

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022:

Nombre de sorties Prado : 1724 avec une répartition par CPAM

- CPAM 251 : 774 soit 44.90 %
- CPAM 901 : 739 soit 42.90 %
- CPAM 701 : 163 soit 9.50 %
- CPAM 682 et autres CPAM : 22 + 26 = 48 soit 2.8 %

- Nombre de sorties précoces : 638 soit 37 %

- Nombres de sorties standards : 1086 soit 63 %

58 sorties précoces transformées en sorties standards

Plusieurs sorties sans suivi organisé, car pas de SFL disponible.

PRADO maternité - Suivi du nombre d'inclusions en Bourgogne Franche Comté - Données cumulées de janvier au 30 septembre 2022

N° FINESS	Etablissement	Commune	Nb inclusions janvier 2022	Nb inclusions février 2022	Nb inclusions mars 2022	Nb inclusions avril 2022	Nb inclusions mai 2022	Nb inclusions juin 2022	Nb inclusions juillet 2022	Nb inclusions août 2022	Nb inclusions septembre 2022	Nb inclusions octobre 2022	Nb inclusions novembre 2022	Nb inclusions décembre 2022	Nb inclusions de janvier au 20/0	RAPPEL Nb inclusions année 2021	RAPPEL Nb inclusions année 2020	RAPPEL Nb inclusions année 2019
250000700	CHI DE HAUTE COMTE	PONTARLIER	61	42	41	40	30	38	29	42	9				332	716	604	856
250006954	CHR JEAN MINJOZ	BESANCON													0	2	50	295
250011848	POLYCLINIQUE DE F COMTE	BESANCON													0	0	88	563
Doubs			61	42	41	40	30	38	29	42	9	0	0	0	332	718	742	1 714
700000029	CHI VESOUL	VESOUL	26	30	31	22	50	28	28	26	37				278	487	157	483
Haute Saône			26	30	31	22	50	28	28	26	37	0	0	0	278	487	157	483
900003039	HNFC site de Trévenans	TREVENANS	208	178	198	156	202	184	189	191	219				1725	2 380	2 401	2 461
Territoire de Belfort			208	178	198	156	202	184	189	191	219	0	0	0	1725	2 380	2 401	2 461
Total BFC			578	534	587	483	579	539	491	527	490	0	0	0	4 808	6 994	8 664	15 517

QUESTIONS DIVERSES

QUALITÉ DE LA FACTURATION ET DÉLAI DE TRAITEMENT

Délai de traitement
pour la période janvier à août 2022

Sécurisé: 5 jours
Dégradé: 4,25 jours
FSP: non connue

Période de janvier à août 2022
Nombre de facture total sur la période 11336

Libellé Rejet signalement	Nombre	Nombre N-1	Taux / Total facture 11336	Commentaires
Dépassement interdit pour cette prestation	13	/	0,11	Les factures sont rejetées. Le PS a demandé un dépassement sur un acte que ne l'admet pas.
Le contrat CMUc/ C2S ou ACS transmis est différent de celui présent au référentiel	12	3	0,11	Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de factures sécurisées sans indicateur de forçage.
Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO	6	6	0,05	Les factures font l'objet d'un recyclage direct si le fichier SCOR est disponible au moment du traitement de la facture, permet d'identifier le bénéficiaire des soins et s'il est assuré dans notre organisme.
MTM non trouvée BDO	5	5	0,04	Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage
Prescription interdite à cette date	4	/	0,04	Si facture en mode sécurisé et PJ consultable alors la facture est recyclée avec le numéro de prescripteur inscrit sur la PM.

Taux de rejet sur la période: 0,54%

Merci de votre attention

*Le prochain comité se tiendra le 6 avril 2023 à
9h00*